

N° d'article de la LMEC	Description
2011	Matériel électronique servant à des fins militaires, tels l'équipement de communication et de contre-mesures électroniques et les systèmes radar.
2012	Systèmes d'arme à énergie cinétique à grande vitesse et composants connexes.
2013	Équipement blindé ou protecteur tel que les plaques blindées, le vêtement de protection balistique et les casques militaires, de même que les composants connexes.
2014	Équipement spécialisé servant à l'entraînement militaire ou à la simulation de scénarios militaires, tels les appareils d'entraînement informatisés et les simulateurs de vol ou de conduite, de même que leurs composants et accessoires.
2015	Matériel d'imagerie ou de contre-mesures, y compris le matériel photographique, le matériel d'imagerie thermique et les composants de conception spéciale.
2016	Pièces de forge, pièces de fonderie et demi-produits, spécialement conçus pour les produits visés par les articles 2001 à 2004, 2006, 2009, 2010, 2012 ou 2019.
2017	Matériel et équipement divers ainsi que bases de données techniques spécialement conçus à des fins militaires, de même que leurs composants (c.-à-d. appareils de plongée, ateliers mobiles ou ponts, équipement de construction militaire ou de génie de campagne, équipement de suppression de signature ou revêtements et appareils robotisés).
2018	Équipement et technologie servant à la fabrication de produits du Groupe 2 de la LMEC.
2019	Systèmes d'armes à énergie dirigée et leurs contre-mesures.
2020	Matériel cryogénique et supraconducteur ainsi que composants et accessoires de conception spéciale.
2021	Logiciels spécialement conçus pour des applications militaires.
2022	Technologie servant au développement, à la production ou à l'utilisation d'articles du Groupe 2 de la LMEC.